RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit	:	Phénol
Code Produit	:	20 403 500 - Educachim 960 017 - Sciencéthic
Marque	:	Educachim
No.-Index	:	604-001-00-2
No REACH	:	01-2119471329-32-XXXX
No.-CAS	:	108-95-2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire, Fabrication de substances

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : : SCIENCETHIC
32 ROUTE DE ROUEN
27930 NORMANVILLE
02 32 23 02 30
jecontacte@sciencethic.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Toxicité aiguë, (Catégorie 3)	H301: Toxique en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, (Catégorie 3)	H331: Toxique par inhalation.
Toxicité aiguë, (Catégorie 3)	H311: Toxique par contact cutané.
Corrosion cutanée, (Sous-catégorie 1B)	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, (Catégorie 1)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Mutagénicité sur les cellules germinales, (Catégorie 2)	H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, (Catégorie 2), Système nerveux, Reins, Foie, Peau	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, (Catégorie 2)	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme

Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	
H301 + H311 + H331	Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux, Reins, Foie, Peau) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	
P260	Ne pas respirer les poussières.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Informations Additionnelles sur les Dangers	aucun(e)

Etiquetage Réduit (<= 125 ml)

Pictogramme	
Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H301 + H311 + H331	Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
Conseils de prudence	
P260	Ne pas respirer les poussières.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Informations Additionnelles sur les Dangers	aucun(e)

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques:
La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Informations toxicologiques:
La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
vésicant, Absorbé rapidement par la peau.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Synonymes : Hydroxybenzene

Formule	:	C_6H_6O
Poids moléculaire	:	94,11 g/mol
No.-CAS	:	108-95-2
No.-CE	:	203-632-7
No.-Index	:	604-001-00-2

Composant		Classification	Concentration
Phénol			
No.-CAS No.-CE No.-Index	108-95-2 203-632-7 604-001-00-2	Acute Tox. 3; Skin Corr. 1B; Eye Dam. 1; Muta. 2; STOT RE 2; Aquatic Chronic 2; H301, H331, H311, H314, H318, H341, H373, H411 Limites de concentration: >= 3 %: Skin Corr. 1B, H314; 1 - < 3 %: Skin Irrit. 2, H315; 1 - < 3 %: Eye Irrit. 2, H319;	<= 100 %

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux
Le secouriste doit se protéger. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation
En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin. En cas d'arrêt respiratoire: pratiquer immédiatement la respiration artificielle, le cas échéant, faire respirer de l'oxygène.

En cas de contact avec la peau
Après contact avec la peau : rincer avec du polyéthylèneglycol 400 ou un mélange (2:1) de polyéthylèneglycol 300 et de l'éthanol et laver ensuite avec beaucoup d'eau. Si ces deux composés ne sont pas disponibles, laver avec beaucoup d'eau. Enlever immédiatement les vêtements souillés. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec les yeux
En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion
En cas d'ingestion : faire boire de l'eau (maximum 2 verres). Consulter immédiatement un médecin. Seulement en cas exceptionnel, si au bout d'une heure l'intervention d'un médecin n'a pu avoir lieu, faire vomir (uniquement dans le cas des personnes pleinement conscientes qui n'ont pas perdu connaissance), administrer du charbon actif (20 - 40@g en suspension à 10@%) et consulter un médecin le plus tôt possible. Eviter les tentatives de neutralisation.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Eau Mousse Dioxyde de carbone (CO2) Poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés
Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substanc e/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Oxydes de carbone
Combustible.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.
En cas d'incendie, risque de formation de gases de combustion ou de vapeurs dangereuses.

5.3 Conseils aux pompiers
Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtemenents de protection appropriés.

5.4 Information supplémentaire
Porter les récipients hors de la zone de danger, refroidir à l'eau. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Conseil pour les non-secouristes: Eviter soigneusement de formation et de respirer les poussières. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulte r un spécialiste.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10). Récupérer avec précaution. Acheminer vers l'élimination. Nettoyer. Eviter la formation de poussière.

6.4 Référence à d'autres rubriques
Pour l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger
Travailler sous une hotte. Ne pas inhaler la substance/le mélange.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.
Pour les précautions, voir section 2.2

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage
Bien fermé. A l'abri de l'humidité. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.
Stabilité au stockage Température de stockage recommandée
2 - 8 °C
Sensible à la lumière. Manipuler et stocker sous gaz inerte.

Classe de stockage
Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510): 6.1A: Combustible, toxicité aiguë Cat. 1 et 2 / matières dangereuses très toxiques

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
Phénol	108-95-2	TWA	2 ppm 8 mg/m3	Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission
	Remarque	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la		

	s	peau Indicatif		
		STEL	4 ppm 16 mg/m3	Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission
		Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif		
		VME	2 ppm 7,8 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
		Mutagène de catégorie 2 - Substances preoccupantes en raison d'effets mutagenes possibles Risque de pénétration percutanée Valeurs limites réglementaires contraignantes		
		VLCT (VLE)	4 ppm 15,6 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
		Mutagène de catégorie 2 - Substances preoccupantes en raison d'effets mutagenes possibles Risque de pénétration percutanée Valeurs limites réglementaires contraignantes		

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Zone d'application	Voies d'exposition	Effet sur la santé	Valeur
DNEL travailleurs, long terme	par inhalation	Effets systémiques	8 mg/m3
DNEL travailleurs, long terme	dermal(e)	Effets systémiques	

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Compartiment	Valeur
Eau douce	0,0077 mg/l
Eau de mer	0,00077 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,0915 mg/kg
Sédiment marin	0,00915 mg/kg
Sol	0,136 mg/kg
Station d'épuration des eaux usées	2,1 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage
Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU). Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau
Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 16523-1, contactez le fournisseur de gants agréé CE.
Contact total
Matériel: Viton®
épaisseur minimum: 0,7 mm
Délai de rupture: 480 min
Matériel testé :Vitoject® (KCL 890 / Aldrich Z677698, Taille M)

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 16523-1, contactez le fournisseur de gants agréé CE.
Contact par éclaboussures
Matériel: Viton®
épaisseur minimum: 0,7 mm
Délai de rupture: 480 min
Matériel testé :Vitoject® (KCL 890 / Aldrich Z677698, Taille M)

Protection du corps
Tenue de protection antistatique ignifuge.

Protection respiratoire
Type de Filtre recommandé: Filtre A-(P3)

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôle de l'exposition de l'environnement
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a)	État physique	solide
b)	Couleur	Donnée non disponible
c)	Odeur	nauséabonde
d)	Point de fusion/point	Point/intervalle de fusion: 38 - 43 °C

	de congélation	181,8 °C à 1.013 hPa
e)	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée non disponible
f)	Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
g)	Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	
h)	Point d'éclair	81 °C à env.1.013 hPa - coupelle fermée - DIN 51758
i)	Température d'auto-inflammation	715 °C à 1.013 hPa
j)	Température de décomposition	Donnée non disponible
k)	pH	env.5 à 50 g/l à 20 °C
l)	Viscosité	Viscosité, cinématique: Donnée non disponible Viscosité, dynamique: 3,437 Pa.s à 50,00 °C
m)	Hydrosolubilité	87 g/l à 25 °C
n)	Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: 1,47 à 30 °C - (ECHA), Bioaccumulation n'est pas à prévoir.
o)	Pression de vapeur	0,53 hPa à 20,0 °C
p)	Densité	1,13 gcm3 à 25 °C - DIN 51757
	Densité relative	Donnée non disponible
q)	Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
r)	Caractéristiques de la particule	Donnée non disponible
s)	Propriétés explosives	Donnée non disponible
t)	Propriétés comburantes	non

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Tension superficielle	38,2 mN/m à 50,0 °C
Densité de vapeur relative	3,2 à 20 °C - (Air = 1.0)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air. L'évaluation d'une zone à partir d'env. 15 Kelvin sous le point d'inflammation est considérée comme critique.
Valable généralement pour les matières et les mélanges organiques combustibles : En cas de répartition fine en suspension dans l'air, il existe en règle générale une possibilité d'explosion de poussière.

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions exothermiques avec :
Aluminium
Aldéhydes
halogènes
hydrogène peroxyde
composés du fer (III)
Oxydants
Acides forts
Des bases fortes
aldéhyde formique
Danger d'explosion avec :
nitrites
nitrates
sels d'oxacides halogénés
peroxydes

10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir section 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë
Estimation de la toxicité aiguë Oral(e) - 100,1 mg/kg
(Avis d'expert)
Remarques: Classé selon le règlement (EU) No 1272/2008, Annexe VI (Table 3.1/3.2)
Estimation de la toxicité aiguë Inhalation - 4 h - 0,51 mg/l - poussières/brouillard

(Avis d'expert)
Symptômes: Irritation, Oedème pulmonaire
Remarques: Classé selon le règlement (EU) No 1272/2008, Annexe VI (Table 3.1/3.2)

DL50 Dermale - Rat - femelle - 660 mg/kg
(OCDE ligne directrice 402)
Estimation de la toxicité aiguë Dermale - 660 mg/kg
(Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50)

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Peau - Étude in vitro
Résultat: Provoque des brûlures.
(OCDE ligne directrice 431)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Yeux - Lapin
Résultat: Corrosif
(OCDE ligne directrice 405)
Remarques: Provoque de graves lésions des yeux.
Danger de perte de la vue !

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Test de sensibilisation: - Cochon d'Inde
Résultat: négatif
Remarques: (IUCLID)

Mutagénicité sur les cellules germinales
Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Type de Test: Action mutagène bactérienne (test de cellules de mammifères): test d'aberration chromosomique.
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: Activation du métabolisme
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: positif
Type de Test: Action mutagène bactérienne (test de cellules de mammifères): test micronucléus.
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 487
Résultat: positif

Cancérogénicité
Ce produit est un élément ou contient un élément ne pouvant être classé quant à ses effets cancérogènes selon les normes des organisations suivantes : IARC, ACGIH, NTP ou EPA.

Toxicité pour la reproduction
Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Système nerveux, Reins, Foie, Peau
Remarques: Classé selon le règlement (EU) No 1272/2008, Annexe VI (Table 3.1/3.2)

Danger par aspiration
Donnée non disponible

11.2 Information supplémentaire

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RTECS: SJ3325000
Le produit est extrêmement destructeur des tissus des muqueuses, des voies respiratoires supérieures, des yeux et de la peau., spasme, inflammation et oedème du larynx, spasme, inflammation et oedème des bronches, congestion pulmonaire, œdème pulmonaire, sensation de brûlure, Toux, asthmatiforme, laryngite, Insuffisance respiratoire, Migraine, Nausée, Vomissements, Collapsus cardio-vasculaire, tachypnée, paralysie, Convulsions, coma, nécrose de la bouche et des voies gastro-intestinales, Ictère, insuffisance respiratoire, arrêt cardiaque
A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons	Essai en dynamique CL50 - Onchorhynchus clarki - 8,9 mg/l - 96 h (US-EPA)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Essai en statique CE50 - Ceriodaphnia dubia (puce d'eau) - 3,1 mg/l - 48 h (US-EPA)
Toxicité pour les algues	Essai en statique CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue) - 61,1 mg/l - 96 h (US-EPA)
Toxicité pour les bactéries	Essai en statique CI50 - micro-organismes - 21 mg/l - 24 h Remarques: (ECHA)
Toxicité pour les poissons(Toxicité chronique)	Essai en semi-statique NOEC - Poisson - 0,077 mg/l - 60 jr Remarques: (ECHA)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques(Toxicité chronique)	Essai en semi-statique NOEC - Daphnia magna (Grande daphnie) - 0,16 mg/l - 16 jr Remarques: (ECHA)

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	aérobique - Durée d'exposition 100 h

Résultat: 62 % - Facilement biodégradable.
(OCDE Ligne directrice 301 C)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation — Danio rerio (poisson zèbre) - 5 h
à 25 °C - 2 mg/l(Phénol)

Facteur de bioconcentration (FBC): 17,5
(OCDE ligne directrice 305)

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations local e chimiques dans les con teneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les con teneurs non nettoyés comme le produit lui-même. Avis sur la directive des déchets 2008/98 / CE.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: 1671 IMDG: 1671 IATA: 1671

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: PHÉNOL SOLIDE
IMDG: PHENOL, SOLID
IATA: Phenol, solid

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 6.1 IMDG: 6.1 IATA: 6.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: II IMDG: II IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: oui IMDG Polluant marin: oui IATA: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnels	:	(D/E)
Information supplémentaire	:	Donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation

Législation nationale

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	H2	TOXICITÉ AIGUË
	E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Législation nationale

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

4130: Toxicité aiguë catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation.
4511: Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.

Autres réglementations

Respecter les restrictions de travail relatives à la protection de la maternité conformément à directive 92/85/CEE ou les réglementations nationales plus sévères, le cas échéant.

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC
- Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les
Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire
Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées comme un guide. Le groupe Sciencéthic, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Annexe: Scénario d'exposition

Utilisations identifiées:

Utilisation: Utilisation industrielle

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU3, SU9, SU 10: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels, Fabrication de substances chimiques fines, Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
PC19: Intermédiaire **PC21:** Substances chimiques de laboratoire
PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable **PROC2:** Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée **PROC3:** Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) **PROC4:** Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. **PROC5:** Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) **PROC8a:** Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées **PROC8b:** Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées **PROC9:** Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) **PROC10:** Application au rouleau ou au pinceau **PROC15:** Utilisation en tant que réactif de laboratoire
ERC2, ERC6a, ERC6b: Formulation de préparations, Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires), Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

Utilisation: Utilisation professionnelle

SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
PC21: Substances chimiques de laboratoire
PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
ERC2, ERC6a, ERC6b: Formulation de préparations, Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires), Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation industrielle

Groupes d'utilisateurs principaux	:	**SU3**
Secteurs d'utilisation finale	:	**SU3, SU9, SU 10**
Catégorie de produit chimique	:	**PC19, PC21**
Catégories de processus	:	**PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC15**
Catégories de rejet dans l'environnement	:	**ERC2, ERC6a, ERC6b:**

2. Scénario d'exposition

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2

Quantité journalière par site (Msafe)	:	4.078 kg

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Facteur de Dilution (Rivière)	:	10
Facteur de Dilution (Zones Côtières)	:	100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année	:	10
Facteur d'Emission ou de Libération: Air	:	2,5 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	:	0,03 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	:	0,01 %

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	:	Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	:	2.000 m3/j
Traitement des Boues	:	Peut être évacué en décharge, si les réglementations locales le permettent.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a

Quantité journalière pour des utilisations à large dispersion (Msafe)	:	4.073 kg

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Facteur de Dilution (Rivière)	:	10
Facteur de Dilution (Zones	:	100

Côtières)

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année	: 20
Facteur d'Emission ou de Libération: Air	: 5,0 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	: 0,03 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	: 0,1 %

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	: Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	: 2.000 m3/j
Traitement des Boues	: Peut être évacué en décharge, si les réglementations locales le permettent.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:

ERC6b

Quantité journalière pour des utilisations à large dispersion (Msafe)	: 1.630 kg

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Facteur de Dilution (Rivière)	: 10
Facteur de Dilution (Zones Côtières)	: 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année	: 20
Facteur d'Emission ou de Libération: Air	: 0,1 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	: 5,0 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	: 0,03 %

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	: Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	: 2.000 m3/j
Traitement des Boues	: Peut être évacué en décharge, si les réglementations locales le permettent.

2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance	: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit

dans le Mélange/l'Article : jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Liquide peu volatil
Température du Processus : < 56 °C

Fréquence et durée d'utilisation
Fréquence d'utilisation : < 8 heures / jour
Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs
Extérieur / Intérieur : Intérieur sans ventilation aspirante locale (LEV)

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374., Lunettes de sécurité à protection intégrale

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH
Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.

2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15

Caractéristiques du produit
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Liquide peu volatil
Température du Processus : < 56 °C

Fréquence et durée d'utilisation
Fréquence d'utilisation : < 8 heures / jour
Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs
Extérieur / Intérieur : Intérieur avec LEV et bonne ventilation générale

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité., Lunettes de sécurité à protection intégrale

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH
Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.

2.6 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10

Caractéristiques du produit
Concentration de la Substance : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit

dans le Mélange/l'Article jusqu'à 25 %.
Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Liquide peu volatil

Température du Processus : < 56 °C

Fréquence et durée d'utilisation
Fréquence d'utilisation : < 8 heures / jour
Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs
Extérieur / Intérieur : Intérieur avec LEV et bonne ventilation générale

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité., Lunettes de sécurité à protection intégrale

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH
Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR*
ERC2	ECETOC TRA		Eau		4,078t/jour	1
ERC6a	ECETOC TRA		Eau		4,073t/jour	1
ERC6b	ECETOC TRA		Eau		1,63t/jour	1

Travailleurs

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Valeur	Niveau d'exposition	RCR*
PROC1	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, systémique			< 0,01
PROC1	ECETOC TRA 3	long terme, dermique, systémique			< 0,01
PROC1		long terme, combiné, systémique			0,01

PROC2	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, systémique			0,49
PROC2	ECETOC TRA 3	long terme, dermique, systémique			0,22
PROC2		long terme, combiné, systémique			0,71

*Ratio de caractérisation des risques

PROC3	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, systémique			0,1
PROC3	ECETOC TRA 3	long terme, dermique, systémique			0,03
PROC3		long terme, combiné, systémique			0,13
PROC4	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, systémique			0,17
PROC4	ECETOC TRA 3	long terme, dermique, systémique			0,28
PROC4		long terme, combiné, systémique			0,45
PROC5	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, systémique			0,17
PROC5	ECETOC TRA 3	long terme, dermique, systémique			0,56
PROC5		long terme, combiné, systémique			0,73
PROC8a	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, systémique			0,34
PROC8a	ECETOC TRA 3	long terme, dermique, systémique			0,56
PROC8a		long terme, combiné, systémique			0,9
PROC8b	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, systémique			0,09
PROC8b	ECETOC TRA 3	long terme, dermique, systémique			0,56

PROC8b		long terme, combiné, systémique			0,64
PROC9	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, systémique			0,17
PROC9	ECETOC TRA 3	long terme, dermique, systémique			0,28
PROC9		long terme, combiné, systémique			0,45
PROC15	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, systémique			0,17
PROC15	ECETOC TRA 3	long terme, dermique, systémique			0,01
PROC15		long terme, combiné, systémique			0,19

*Ratio de caractérisation des risques

PROC10	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, systémique			0,21
PROC10	ECETOC TRA 3	long terme, dermique, systémique			0,67
PROC10		long terme, combiné, systémique			0,87

*Ratio de caractérisation des risques

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Pour analyser les évaluations d'exposition du personnel réalisées avec ECE www.merckmillipore.com/scideex.
Veuillez consulter les documents suivants@: ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Chapter R.12: Use descripto r system; ECHA Guidance for downstream users; ECHA Guidance on informati on requirements and chemical safety assessment Part D: Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterisation and Part G: Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communicatio ns in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Ca tegories (SPERCs).
Pour la configuration des évaluations de l'exposition environnementale, consulter l'outil ECT sous http://www.reachcentrum.eu/consortium/phenol- derivatives-reach-consortium-149.html

1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation professionnelle

Groupes d'utilisateurs principaux	: **SU 22**
Secteurs d'utilisation finale	: **SU 22**
Catégorie de produit chimique	: **PC21**
Catégories de processus	: **PROC15**
Catégories de rejet dans l'environnement	: **ERC2, ERC6a, ERC6b:**

2. Scénario d'exposition

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2

Quantité journalière par site (Msafe) : 4.078 kg

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Facteur de Dilution (Rivière)	: 10
Facteur de Dilution (Zones Côtières)	: 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année	: 10
Facteur d'Emission ou de Libération: Air	: 2,5 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	: 0,03 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	: 0,01 %

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	: Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	: 2.000 m3/j
Traitement des Boues	: Peut être évacué en décharge, si les réglementations locales le permettent.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a

Quantité journalière pour des utilisations à large dispersion : 4.073 kg

(Msafe)

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Facteur de Dilution (Rivière)	: 10
Facteur de Dilution (Zones Côtières)	: 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année	: 20
Facteur d'Emission ou de Libération: Air	: 5,0 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	: 0,03 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	: 0,1 %

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	: Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	: 2.000 m3/j
Traitement des Boues	: Peut être évacué en décharge, si les réglementations locales le permettent.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:

ERC6b

Quantité journalière pour des utilisations à large dispersion (Msafe)	: 1.630 kg

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Facteur de Dilution (Rivière)	: 10
Facteur de Dilution (Zones Côtières)	: 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année	: 20
Facteur d'Emission ou de Libération: Air	: 0,1 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	: 5,0 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	: 0,03 %

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	: Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	: 2.000 m3/j
Traitement des Boues	: Peut être évacué en décharge, si les réglementations locales le permettent.

2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).

Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Liquide peu volatil

Température du Processus : < 56 °C

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : < 8 heures / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur avec ventilation aspirante locale (LEV)

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374., Lunettes de sécurité à protection intégrale

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR*
ERC2	ECETOC TRA		Eau		4,078t/jour	1
ERC6a	ECETOC TRA		Eau		4,073t/jour	1
ERC6b	ECETOC TRA		Eau		1,63t/jour	1

Travailleurs

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Valeur	Niveau d'exposition	RCR*
PROC15	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, systémique			0,49
PROC15	ECETOC TRA 3	long terme, dermique, systémique			0,06

PROC15		long terme,			0,55
		combiné, systémique			

*Ratio de caractérisation des risques

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Pour analyser les évaluations d'exposition du personnel réalisées avec ECE www.merckmillipore.com/scideex.
Veuillez consulter les documents suivants@: ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Chapter R.12: Use descripto r system; ECHA Guidance for downstream users; ECHA Guidance on informati on requirements and chemical safety assessment Part D: Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterisation and Part G: Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communicatio ns in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Ca tegories (SPERCs).
Pour la configuration des évaluations de l'exposition environnementale, consulter l'outil ECT sous http://www.reachcentrum.eu/consortium/phenol- derivatives-reach-consortium-149.html